



**INSTITUT DE FORMATION
EN SOINS INFIRMIERS
TAXE D'APPRENTISSAGE 2021**



**Institut de formation en soins infirmiers
1 à 3 Rue du 1er Mai 92000 NANTERRE**

Tel: 01 49 03 41 75

Fax: 01 49 03 42 03

E-mail: secretariat-ifsich-nanterre.fr

Site: www.ifsich-nanterre.fr

L'ifsi de Nanterre

L'ifsi accueille **300 étudiants et élèves**.

Il est agréé depuis **Octobre 1966** par le ministère de la santé et **160 professionnels** en sortent diplômés chaque année.

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers est installé depuis **2014** dans des locaux neufs situés à **10 minutes à pied** de la gare RER de Nanterre Université, non loin de l'université Nanterre-La Défense.

D'une superficie de **2088 m²**, le bâtiment sur deux niveaux abrite entre autre deux salles de cours modulables pouvant accueillir jusqu'à **90 étudiants**, **5 salles de travaux pratiques** dont une équipée pour la simulation en santé, un **Centre de Documentation et d'Information**, une salle informatique de **18 postes** reliés à Internet, une **cafétéria** pouvant accueillir **80 personnes**.

Rattaché au centre d'accueil et de soins Hospitaliers de Nanterre

L'IFSI est un service du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers (CASH) de Nanterre, établissement public à caractère sanitaire et social qui se déploie sur **17 hectares**, avenue de la République à Nanterre. Ses missions s'articulent autour de trois secteurs : le sanitaire (Hôpital Max Fourestier), le social (Centres d'hébergements) et le médico-social (Maison de retraite - EHPAD). Les liens de l'IFSI avec le CASH permettent aux professionnels de terrain de participer régulièrement aux enseignements. L'hôpital Max Fourestier, les différents services de soins et la maison de retraite - EHPAD offrent des lieux d'apprentissage variés pour les élèves, dans le domaine hospitalier et médico-social, dans de nombreuses spécialités.

Les Formations

Formation infirmière:

Cursus de **3 ans** (promotion de **80 étudiants**) avec obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier et du grade de licence, partenariat avec l'Université de Paris.

Formation aide-soignante:

Cursus de **10 mois** (promotion de **40 élèves**), obtention du Diplôme d'État d'Aide-soignant.

Formation des professionnels de santé par un cursus partiel:

Modules complémentaires (passerelle et validation des acquis de l'Expérience) en vue de l'obtention du Diplôme d'État d'Aide-soignant (groupes de **20 stagiaires**).

Formation d'auxiliaire de puériculture en apprentissage:

Cursus de **18 mois** (promotion de **20 élèves**), obtention du Diplôme d'État d'Auxiliaire de puériculture.

Formation des Médecins ou maïeuticiens:

En vue de l'obtention du Diplôme d'État d'Infirmier (promotion de **20 étudiants**).

Crise sanitaire 2020:

Les étudiants de l'institut de formation de Nanterre ont participé, et continuent de participer au renfort au soin depuis le début de la crise sanitaire.

Les modalités pédagogiques sont modifiées. Pour continuer à les former à distance, nous avons besoin de nouveaux équipements

La taxe d'apprentissage contribue à:

- Investir dans les infrastructures et dans des dispositifs et moyens pédagogiques, ainsi que dans l'équipement WIFI.
- Renforcer l'équipement en matériel informatique et audiovisuel, enrichir le Centre de documentation en ouvrages, indispensable à la recherche documentaire,
- Augmenter la notoriété et l'image de l'IFSI.

Comment verser votre taxe d'apprentissage à l'IFSI ?

Il vous suffit de renvoyer votre bordereau de versement à l'organisme collecteur de votre choix en lui indiquant le montant de la taxe versée en faveur de l'IFSI, ou un versement direct :

**Versement direct par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du
« Régisseur des Recettes du CASH »**

OU

Versement par compte bancaire :

Code Banque : 30001

Code Guichet : 00064

N°de compte : R7580000000

Clé Rib : 08

L'IFSI EST HABILITÉ À PERCEVOIR LE BARÈME POUR LES CATÉGORIES A ET B
Nous vous demandons également de nous faire parvenir un courrier ou une simple photocopie de votre bordereau de versement afin que nous puissions vous répondre et réagir en cas d'erreur ou d'omission de votre organisme collecteur. Un reçu libératoire vous sera adressé sur votre demande dès réception, ou notifié sur le site de la chambre de commerce.

Merci d'avance pour votre soutien, il nous est indispensable.

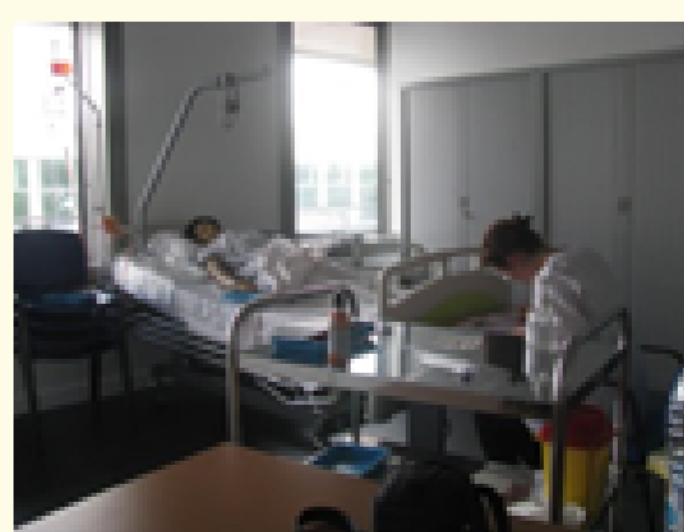
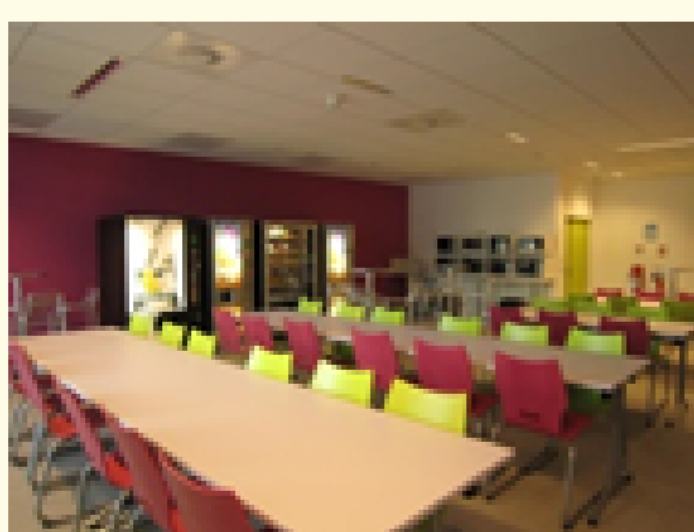
Vous nous avez soutenus, les étudiants et l'équipe pédagogique vous remercient !

RESIDENCE GER HOME
BATITEC EUROPE
LA MAISON BLEUE
GESNNA
CLINIQUE LA MONTAGNE
REPOTEL DE GENEVILLIERS
IMS HEALTH
MEDI-LINK
INVENTIV HEALTH CLINICAL FRANCE
GROUPE MAUSAY GENERALE DE SANTE

CLINIQUE DE L'AIMA
STARLLERGENES SAS
EVANCIA SAS BABILOU
LNA RETRAITE
ELIOR SERVICES
LES JARDINS SEWIRANIS
TOUR EGEE
D'MEDICA
PHARMACIE D' ISSY LES MOULINEAUX
AU CONSEIL
DO MUSVI

Grâce à votre versement, nous avons pu acquérir :

- Des mannequins d'enseignements (réanimation, cardio-respiratoire, soins infirmiers, poupons d'apprentissage...),
- Du matériel de simulation pour l'apprentissage des actes techniques,
- Du matériel essentiel pour l'enseignement de la manutention des patients (lits médicalisés...),
- Du matériel informatique et audio-visuel indispensable à l'enseignement présentiel et distanciel (ordinateurs, imprimantes, vidéoprojecteurs...), une installation Wifi,
- Des ouvrages version papier et informatique.



Pour tout renseignement, contactez :

**Pascale MAZELIER, Directrice, Tél : 01 49 03 41 70
pascale.mazelier@ch-nanterre.fr**

**Patricia IDFRESNE, Responsable du Secrétariat, Tél : 01 49 03 41 75
patricia.idfresne@ch-nanterre.fr**

